

**MAIRIE DE
LA NEUVILLE EN HEZ**
1 Rue du 8 Mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ

Tél. 03.44.78.95.43
Fax . 03.44.78.01.20

DÉLIBÉRATION

Le 20 septembre 2011 le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 septembre 2011, s'est réuni à la mairie à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DUFOUR, Maire.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames LEFORT Jacques, DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, MERMA Colette, BAUSSART Patrick, VASSEUR Frédéric, LEMOINE Jean-Luc, VANDERSTICHELE Karine, LEBRUN Francis, DUBOURG-MATHIEU Catherine et DEVISSCHER Arnaud.

Etaient absents excusés :

Monsieur LARDY Gérard était représenté par Monsieur Jean-François DUFOUR,
Monsieur DARBAS Fabien était représenté par Monsieur Frédéric VASSEUR,
Madame HELIE Nadine était représentée par Monsieur Jacques LEFORT.

Madame VANDERSTICHELE Karine a été élue Secrétaire.

DEMANDE D'AUTORISATION PAR L'ONF

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ONF à procéder :

1) Au martelage :

Des parcelles n° 3b, 5a, 5b, 7a, 7b et 9 pour l'exercice 2012.
Forêt de LA NEUVILLE EN HEZ.
Pour ces coupes qui sont prévues à l'aménagement forestier.

2) Ainsi que mettre les grumes martelées de 35 cm de diamètre et plus en Vente publique des mêmes parcelles forêt de La Neuville En Hez.

Selon le mode suivant : Vente sur pied.

Les houppiers sont réservés aux gens de la commune. (les houppiers ne font pas partie de la vente)

Cette délivrance se fera sous la responsabilité de 3 garants, désignés ci-dessous :

- * Monsieur BAUSSART Patrick,
- * Monsieur DUCOLLET Gérard,
- * Monsieur LEFORT Jacques.

3) Le conseil municipal décide de désigner Monsieur le Maire afin de fixer en concertation avec l'ONF les prix de retrait ou laisser le soin à l'ONF de fixer ces prix.

4) Le conseil désigne, en cas d'invendus, Monsieur le Maire afin de décider en concertation avec l'ONF de la remise en vente à l'amiable.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**RAPPORT ANNUEL 2009 DU
SYNDICAT DES EAUX DE LITZ**

Monsieur le Maire présente et remet à chaque conseiller le rapport 2009 du Syndicat des Eaux de Litz.

Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque particulière.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DECISION MODIFICATIVE N°1
SUR LE BUDGET COMMUNAL 2011**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la DM N°1/2011 suivante :

<i>DESIGNATION</i>	<i>DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS</i>	<i>AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS</i>
D 020 : Dépenses imprévues Invest	50,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Investissement	50,00 €	
D 271 : Titres immob. dr de propriété		50,00 €
TOTAL D 27 : Autres immos financières		50,00 €

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE
A TEMPS PLEIN**

Suite à l'avis favorable du 30 août 2011 du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise situé à Beauvais, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à 35h hebdomadaires et de supprimer simultanément le poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à 24h30 à compter du 1^{er} septembre 2011.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

**DEMANDE DE REGULARISATION DU POLE
INTERREGIONAL D'APUREMENT
ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas réclamer le trop perçu auprès de l'ancien agent LECOMTE Fabien, sous contrat à durée déterminée en 2009 et souhaite l'apurement des 81 € au titre du budget communal.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde une subvention exceptionnelle de 88 € au Comité des fêtes de La Neuville en Hez, somme destinée au règlement des repas offerts lors de la fête communale à notre miss muguet 2011 et à ses dauphines ainsi que 111 € pour l'Oise verte et bleue.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

MARCHE ALIMENTAIRE

Le Conseil Municipal considérant la vie active du village, le service rendu à nos habitants, considère très favorablement la mise en place d'un marché alimentaire et fleurs chaque dimanche matin au centre de LA NEUVILLE EN HEZ.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.

Ce marché comprendra 8 places maximum et sera limité à une place par profession. Six places seront réservées à des producteurs de l'Oise ou de Picardie au tarif journalier de 15 €. Un règlement intérieur sera mis en place et présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Les arrêtés municipaux et la signalétique inhérente au bon fonctionnement et à la sécurité du marché seront aménagés en conséquence.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de Monsieur Thibaud LEGENDRE, Architecte, pour les futurs travaux de l'église.
- De confier la mission de suivi à l'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général de l'Oise a accordé une subvention pour une première tranche de travaux. D'autres concours financiers sont à rechercher, l'aide seule du Conseil Général de l'Oise ne suffisant pas sur le plan financier pour la réalisation des travaux.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire précise à nouveau l'ensemble des dossiers que la commune entend lancer dès la fin 2011. Pour mémoire :

- Construction de la cantine scolaire,
- Réhabilitation du logement de la Poste en 2 logements,
- Création de 2 surfaces commerciales d'une nouvelle surface pour la salle des associations ainsi que la bibliothèque,
- Création d'un appartement dans l'ancienne salle informatique.

Devant la consistance des dossiers et la perplexité administrative, Monsieur le Maire, propose d'avoir le recours aux services de l'ADTO pour l'ensemble de ces dossiers. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.

CONTRATS EN ALTERNANCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter deux jeunes en contrat d'alternance :

- L'un en Bac Pro Services à la personne,
- L'autre en Cap Pro espace en zone rurale.

Un large débat s'instaure sur ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer ces deux postes en tenant compte de l'intérêt communal mais aussi de l'intérêt social vis-à-vis de la jeunesse.

Le Conseil Municipal souhaite que les tuteurs soient issus des membres du Conseil Municipal pour obtenir un parfait suivi des deux contrats.

Fait et délibéré en séance par les membres présents, les jours, mois, an susvisés.